

Colloque international



IMPACT DE LA COOPÉRATION NORD-SUD

Conditions
d'un
développement
autocentré



30 et 31 MARS 1995



GRERA

Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Afrique

LA PENSÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Toulouse, le 26 février 1996

Monsieur Abdallah GABSI
Chercheur Universitaire Toulouse
le Mirail
29 bis, rue Buffon
31100 TOULOUSE

N/Réf: DIR/9602011

Objet: Transmission actes du colloque

Cher Monsieur,

Nous vous remercions vivement d'avoir participé et présidé la commission socio-économique le 31 mars 1995 à l'Université Paul Sabatier lors de notre colloque international sur l'impact de la coopération Nord / Sud.

Nous vous transmettons un exemplaire des actes de ce Colloque et vous invitons à venir visiter notre bureau au 79, allées Charles-de-Fitte - 4ème étage - 31300 TOULOUSE

Dans l'attente de votre visite,
Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos sincères salutations.



Le Directeur

J.B. LUKUSA-MUKENA

socio-économique

Abdalah GABSI

Diera RAKOTOARIMINO

Karim TRAORE GOBITAKA

S'appuyant sur les différentes communications entendues le premier jour du colloque, la commission est partie du constat déplorable de la situation socio-économique en Afrique et s'est interrogée sur les causes de celle-ci pour enfin envisager des solutions et des recommandations à l'attention des acteurs de la coopération Nord-Sud.

Dans la première étape, la commission a constaté que la coopération Nord-Sud, malgré l'aide internationale apportée aux pays africains n'a pas été à la hauteur des moyens engagés. En effet, dans certains secteurs la situation est quasiment restée inchangée.

Dans le domaine du développement rural, devenu le cheval de bataille de nombreuses actions, le Professeur Guilmou note que : « Les interventions concernent surtout des opérations relativement lourdes... les résultats restent décevants. »

Dans le domaine des échanges, la convention de Lomé qui devait « permettre aux pays ACP de bénéficier d'une aide... n'est que l'ombre d'elle-même », selon monsieur Kolelas.

Et sur le plan de l'aide financière, l'ex président américain Jimmy Carter a déclaré dans Jeune Afrique de Septembre 1993 :

« En dehors des détournements de l'aide internationale... une grande partie de la manne était utilisée pour acheter des armes ». Dans son intervention, monsieur Symphorien Kabeya a tenu à souligner que « L'Afrique a reçu moins d'argent qu'on ne le dit souvent. »

Suite à ce constat, dans la seconde étape, les participants ont évoqué des raisons issues de leurs expériences et de leurs observations personnelles pour expliquer le quasi échec de la coopération Nord-Sud.

SUR LE PLAN AGRICOLE

La majeure partie des projets portent sur l'agriculture. Malheureusement, ils ne se préoccupent guère des attentes des bénéficiaires et surtout des besoins réels. Ainsi, on constate encore trop souvent que les projets mis en œuvre privilégient les cultures de rente telles que le cacao et le café, au détriment des cultures vivrières qui pourtant constituent la base de l'alimentation de la population. En conséquence, celle-ci ne mange pas à sa faim dans certaines zones. Lorsque de nouvelles variétés sont introduites pour augmenter la production vivrière, on note que celles-ci ne tiennent pas compte des habitudes alimentaires locales.

S'il est vrai que ces variétés vont rester inexploitées dans leur grande majorité, la FAO projette toutefois de les recenser et de les faire figurer dans une banque de données mondiale.

Sensible à l'altération des habitudes locales et à la perte d'un patrimoine de variétés non hybrides et adaptées aux contraintes africaines, Soubhi Antonios souhaite que la FAO élargisse son objectif à la protection et au recensement des variétés éprouvées sur le terrain et ayant prouvé leur rentabilité.

Outre le fait que les projets agricoles introduisent de nouvelles habitudes alimentaires, certains sont purement et simplement transposés sans tenir compte du contexte social. Ainsi, le projet de la FAO, du PNUD et de la BIRD qui encourageait les cultures d'arachides au Zaïre a reproduit également un management de conception typique américaine. Les paysans dénommés sociétés de planteurs se voyaient imposer des maisons individuelles en guise d'habitat ce qui les isolait de leur milieu social traditionnel. Il va sans dire qu'un tel projet ne pouvait que soulever les réticences des dits paysans et entraîner des conflits d'intérêt avec ceux que l'on nommait leurs partenaires. Pourtant décriée depuis des années, cette logique d'intervention si particulière aux institutions internationales se reproduit encore. Sous le couvert de vouloir soutenir l'intégration des économies africaines au grand marché mondial, ces grands organismes imposent leurs méthodes et les paysans paient systématiquement le coût de ces échecs, ce qui ne fait qu'accroître leur souffrance morale. (André Cascailh)

D'autre part, la commission a rappelé qu'il est nécessaire de respecter le rythme du processus de développement. Après des années passées à inculquer de nouvelles valeurs et de nouvelles habitudes sociales, la coopération s'oriente aujourd'hui vers la réhabilitation et la revalorisation des comportements traditionnels et coutumiers, non sans difficultés. En effet, la responsabilité de la perpétuité d'une économie paradoxale doit aujourd'hui être partagée avec les autochtones. Certains africains font preuve de snobisme et d'un orgueil mal placé en refusant de réintroduire des cultures adaptées à leurs besoins, à leurs marchés intérieurs y compris à l'échelon régional.

La commission est consciente des difficultés de transport et d'acheminement des productions ainsi que de la concurrence déloyale exercée par les pays du Nord et qui freine la construction d'un marché régional Sud/Sud, marché qui pourrait se constituer grâce à la multiplication des échanges entre pays dont les économies sont similaires.

SUR LE PLAN COMMERCIAL

Il a été soulevé que les ressortissants européens manquent d'informations sur les pays africains à tout point de vue. Les institutions censées répondre à leur demande sont défaillantes. Dans le même temps, il existe en Afrique et en Europe des entrepreneurs et des entreprises qui souhaitent investir sur le continent mais qui manquent d'intermédiaires pour se mettre en phase. L'absence d'interlocuteur compétent décourage les initiatives qui s'estompent.

D'où la première recommandation de la commission

1 ☐ La mise en place au sein du GRERA d'une cellule dont la mission sera :

- la recherche des voies et moyens permettant l'accompagnement de personnes ayant des projets à réaliser en Afrique. A cet égard, le GRERA dispose d'une équipe de professionnels et de partenaires désireux d'appuyer les démarches de tout entrepreneur en Afrique.
- la création d'une banque de données touchant tous les secteurs d'activités en Afrique. Cette banque qui se veut aussi exhaustive que possible débutera par le recensement de tous les opérateurs et toutes les statistiques connues. Dans un souci d'efficacité la commission a conscience de l'importance des réseaux établis dans le secteur informel sans savoir toutefois comment l'aborder? En effet, comment organiser ce qui reste par essence souterrain?
- mettre en œuvre les moyens permettant de développer le partenariat entre entreprises du Sud et celles du Nord.

2 ☐ Encourager et favoriser le jumelage des jeunes chambres de commerce en Afrique avec celles du Nord, à l'image du jumelage entre la CCI de Toulouse et celle de Tunis.(Abdalah Ghabsi)

Si l'aide reste toujours nécessaire pour le développement économique et social des pays africains, il est à noter que les formes et les structures de l'aide traditionnelle ne sont plus adaptées à ses objectifs.

- Les organisations internationales dispensatrices d'aide comme le PNUD, la Banque Mondiale, le FMI et les structures de l'ONU sont trop lourdes et trop procédurières.

- Les projets à exécuter sont conçus sans prendre réellement en compte la dimension sociale. En effet, le bénéficiaire n'est pas considéré comme acteur mais comme un sujet dans de trop nombreux projets et notamment les projets de grande envergure mettant en œuvre des moyens matériels, financiers et humains conséquents. Les projets ne sont pas conçus en accord avec les bénéficiaires et aboutissent souvent voire systématiquement à l'échec.

En revanche, les micro-projets réalisés par les ONG sont plus opérationnels et efficaces même si leur réalisation est loin d'être parfaite.

Le peu de moyens dont disposent les ONG sont mieux utilisés et plus rentables car les ONG ont appris à maîtriser les facteurs internes au projet :

- La valorisation d'un potentiel local et le choix des technologies
- Le personnel motivé et le transfert d'aptitudes techniques
- Les moyens modestes
- La création de réseaux locaux
- La compréhension de la dynamique sociale et économique.
- La rapidité d'intervention et l'adaptation aux concepts de développement
- La proximité du terrain et le choix de partenaires motivés
- La consultation de la population grâce à la formation des groupes : femmes, enfants, vieillards, jeunes.

- Les classes sociales les plus défavorisées sont touchées car les bénéficiaires sont clairement identifiés à l'avance.

D'où la seconde recommandation de la commission

1 ☐ Encourager les initiatives des ONG dans la réalisation des micro-projets pour le principe dans le respect de leur démarche. Leur approche est considérée comme étant appropriée aux demandes locales.

Par ailleurs, cela permet de prendre en compte le problème de la conscientisation. En devenant demandeurs, les individus se responsabilisent, ce qui est indispensable à la pérennisation de leurs acquis. Cependant, les micro-projets restent de petite taille. Aussi, la commission encourage leur valorisation par la mise en réseau et la capitalisation des expériences.

2 ☐ Trouver des solutions à la recherche de financements; le problème fondamental des ONG est celui de la contrainte financière. Le poids des charges fixes ne peut être couvert par le volume d'activités dans la majorité des cas.

La commission demande d'une part aux bailleurs de fonds de reconnaître et d'institutionnaliser le financement des charges et des structures de fonctionnement plutôt que de continuer à ignorer ce volet qui grève le budget des ONG. Cela est déjà le cas pour l'AFVP qui a signé une convention de ce type avec le gouvernement français.

La commission invite d'autre part les ONG à s'interroger sur les objectifs réels et à rester fidèles à leur démarches. Cela signifie que les ONG se doivent d'exploiter les ressources locales qu'elles soient matérielles, financières et surtout humaines si les compétences existent sur place, avant d'envisager des transferts du Nord vers le Sud parfois inopportuns.

Il serait souhaitable que les institutions de financement telles que la BIRD, le FMI... ouvrent leur financement aux ONG. Actuellement, les procédures qu'elles leur imposent, débouchent sur un projet dénaturé, sur un conflit d'intérêt entre maître d'ouvrage et bailleur de fonds ou sur le refus de crédits si l'ONG ne se conforme pas à leur politique. Trop souvent, les ONG sont dépendantes des volontés du bailleur de fonds qui leur impose des critères quantitatifs de réussite et non qualitatifs. Certaines ONG en viennent à se convertir en bureaux d'études afin de justifier de l'utilisation des lignes budgétaires qui leur ont été accordées. Elles perdent ainsi tout contact avec la réalité.

La commission souhaite donc que les ONG harmonisent leurs pratiques et dialoguent ensemble afin d'être en mesure d'opposer un front commun aux bailleurs de fonds.

La commission s'interroge cependant sur les modalités et les critères de sélection et d'attribution de l'aide aux ONG. Elle redoute notamment que les associations reconnues comme ONG et bénéficiant d'une forte notoriété ne s'accaparent des crédits qui devraient être destinés en priorité aux associations dont le budget est modeste mais dont l'efficacité sur le terrain ne fait pas de doute. Comment veiller à assurer l'égalité des chances pour toutes les ONG? La commission insiste sur les distinctions introduites dans la nébuleuse ONG, afin de favoriser les ONG de taille modeste.

Enfin, il faut savoir qu'en France, 1% de l'aide publique au développement APD est attribué aux ONG tandis que ce taux atteint 10 à 15% dans les autres pays européens. Cette particularité française s'explique essentiellement par la monopolisation des crédits de l'APD par le Ministère de la coopération que certains qualifient d'État dans l'État. Dans l'optique de l'harmonisation européenne, il serait souhaitable que la France s'aligne sur ses voisins et non le contraire.

Pour conclure, la commission retient que l'initiative privée, quelle que soit sa forme, constituera à l'avenir le pilier du développement. Cependant, il faudra veiller à ne pas tomber dans l'excès inverse à savoir que trop d'individualisme nuit à l'efficacité. Appliquée à la coopération Nord-Sud, cette recommandation s'adresse à tous les acteurs dont le nombre a tendance à croître de façon exponentielle pour les inviter à considérer les intérêts des bénéficiaires avant les leurs.

GRERA

Ses objectifs . . .

- ◆ élaborer et diffuser des travaux de recherche sur les problèmes liés au développement de l'Afrique
- ◆ promouvoir l'approche d'une coopération entre les acteurs, du nord et du sud, du développement économique basée sur un partenariat
- ◆ organiser réunions et colloques pour faciliter les échanges d'informations
- ◆ établir des liens de collaboration ou d'affiliation avec les associations, organismes privés nationaux et internationaux intéressés par la situation économique de l'Afrique
- ◆ conseiller et orienter les jeunes chercheurs et entrepreneurs qui s'intéressent au problème du développement socio-économique et scientifique de l'Afrique

Le colloque « Impact de la coopération entre le Nord et le Sud » a reçu le soutien de :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
MAIRIE DE TOULOUSE
CENTRE D'ETUDES AFRI
DE TOULOUSE